



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demande de dérogations mineures

AVIS EST, par la présente, donné par la greffière-trésorière adjointe que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 9 avril 2024, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur cette demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

Emplacement : 112, rue Leroux (lot 6 425 853)

Nature et effet de la demande :

Permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée avec des pentes de toits de 3/12 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements exige une pente minimale de 4/12;

Autoriser la construction d'une galerie empiétant dans la marge arrière de 2,35 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite l'empiètement autorisé dans une marge arrière à 1 mètre pour ce type de construction.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 21^e jour de mars 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogations mineures aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 19 mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de mars 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe